

Image not found or type unknown



Contrat de mariage, homologation par le tribunal???

Par aurojero, le 22/09/2009 à 14:46

Mon compagnon et moi aimerions nous marier avec contrat. Mon compagnon a 2 enfants mineurs et nous avons entendu parler qu'il fallait faire homologuer le contrat par le tribunal de grande instance et de ce fait prendre un avocat. Est-ce vrai? ou suffit-il d'aller chez le notaire? Merci.